



# BAREME DES HONORAIRES

Administrateur Immobilier de

Résidences Services

## HONORAIRES DE TRANSACTION :

. Prix de vente de 0 à 5 000 €	Forfait de 2 000 € T.T.C
. Prix de vente de 5 001 à 10 000 €	Forfait de 2 500 € T.T.C
. Prix de vente de 10 001 à 20 000 €	Forfait de 3 000 € T.T.C
. Prix de vente de 20 001 à 40 000 €	Forfait de 3 500 € T.T.C
. Prix de vente de 40 001 à 50 000 €	8 % T.T.C
. Prix de vente de 50 001 à 60 000 €	7,5 % T.T.C
. Prix de vente de 60 001 à 70 000 €	7 % T.T.C
. Prix de vente de 70 001 à 80 000 €	6,5 % T.T.C
. Prix de vente de 80 001 à 90 000 €	6 % T.T.C
. Prix de vente de 90 001 à 100 000 €	5,5 % T.T.C
. Prix de vente de 100 001 à 150 000 €	5 % T.T.C
. Prix de vente de 150 001 à 200 000 €	4,5 % T.T.C
. Prix de vente de 200 001 et plus	4 % T.T.C

Le % est appliqué sur le prix net vendeur. Tous les prix affichés sont honoraires agence inclus. Honoraires TTC au taux actuel de TVA (20%). Honoraires à la charge de l'acquéreur.

## HONORAIRES DE LOCATION :

A la charge du propriétaire bailleur :

- . Honoraires d'entremise et de négociation : 50 € T.T.C
- . Honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction du bail : 7 € T.T.C/m<sup>2</sup>
- . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2,5 € T.T.C/m<sup>2</sup>

A la charge du locataire :

- . Honoraires de visites, constitution de dossier et rédaction du bail : 7 € T.T.C/m<sup>2</sup>
- . Honoraires de réalisation de l'état des lieux : 2,5 € T.T.C/m<sup>2</sup>

Honoraires TTC au taux actuel de TVA de 20% pour les baux soumis à la loi du 6 juillet 1989 pour les logements nus et meublés, soumis à la loi du 24 mars 2014 (décret 2014-890 du 1<sup>er</sup> août 2014) sur le plafonnement des honoraires pour une zone non tendue.